



SUBVENTION AUX PIONNIERS (SERVICES PUBLICS)
CERTIFICAT DE LOCATION 2025

Document à remplir par le propriétaire et à remettre au locataire, qui doit le joindre à sa demande de subvention. Si le locataire a déménagé en 2025, il doit faire remplir un second certificat de location.

Partie 1 – Renseignements sur le propriétaire		
Prénom	Nom de famille	Téléphone (jour)
Adresse postale		
Numéro du logement (facultatif)	Numéro et rue ou case postale	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Partie 2 – Renseignements sur le locataire (personne qui demande la subvention aux pionniers)		
Prénom	Nom de famille	
Adresse du locataire (adresse exacte de la maison/de la cabine/de la parcelle/de l'appartement)		
Numéro du logement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Date d'emménagement (si le locataire a emménagé en 2025 ou avant, inscrivez « 1 ^{er} janvier 2025 ».) AAAA - MM - JJ		
Date de déménagement (si le locataire vit toujours à cette adresse, inscrivez « s. o. ».) AAAA - MM - JJ		
Le locataire partage-t-il l'habitation avec quelqu'un? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, indiquez la partie des frais de chauffage payée par le locataire : _____ % (Si le locataire ne partage pas l'habitation, inscrivez « 100 ».)		
Nombre d'autres personnes de 65 ans et plus vivant à cette adresse :		
Partie 3 – Déclaration		
Je déclare que les renseignements que j'ai fournis sont exacts. Je comprends que le fait de fournir de faux renseignements dans une demande constitue une infraction au paragraphe 11(1) de la <i>Loi sur les subventions aux pionniers (services publics)</i> .		
_____ Nom du propriétaire, du locateur ou de son représentant (en lettres détachées)		
_____ Signature	_____ AAAA - MM - JJ Date de la signature	

Les renseignements personnels demandés sont recueillis en vertu de la *Loi sur les subventions aux pionniers (services publics)* et des alinéas 29a) et c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* afin d'établir l'admissibilité à la subvention, de déterminer le montant de celle-ci, d'administrer et d'évaluer le programme de subvention et d'effectuer les paiements. Pour connaître la politique de Santé et Affaires sociales en matière de protection des renseignements personnels, visitez le yukon.ca/fr/protection-renseignements-medicaux ou écrivez à healthprivacy@yukon.ca.